

# LA PLANÈTE malade de nos déchets



Centre national  
d'information  
indépendante  
sur les déchets

www.cniid.org

## DÉCHETS COMMENT AGIR ?

### ► Agir par ses choix de consommation

- 1** ► **Acheter moins emballé**: pour éviter le suremballage, on peut se tourner vers les « circuits courts » (AMAP, vente directe...), vers les magasins proposant de la vente en vrac ou encore venir avec ses contenants réutilisables chez les commerçants de proximité.
- **Bannir le jetable**: sacs plastiques, briquets, rasoirs, lingettes, stylos, assiettes, cotons-tiges... Tous ces objets possèdent un équivalent réutilisable!

### ► Changer ses habitudes

- 2** ► **Adopter de nouveaux réflexes**: donner et réutiliser, louer ou emprunter plutôt qu'acheter, penser aux cadeaux dématérialisés...
- **Le compostage des déchets organiques** (30 % de notre poubelle) est possible à la campagne (tas ou bac à compost de jardin) comme en ville (compostage collectif en pied d'immeuble, lombricompostage, etc.).

### ► S'engager pour faire pression sur les décideurs

- 3** ► **En sollicitant vos élus** pour obtenir plus de transparence sur la gestion des déchets, pour demander la mise en place du compostage dans votre commune, etc.
- **En vous investissant dans une association** qui se bat pour la réduction et une gestion plus écologique des déchets, au niveau local ou national.

**150 kg**

Avec des gestes simples  
chacun peut réduire ses  
déchets de **150 kg** par an.

**70%**

70 % de nos déchets sont encore  
brûlés dans des incinérateurs  
ou enfouis dans des décharges.

**7**

En 2005, la gestion  
des déchets a coûté  
plus de **7 milliards  
d'euros** aux collectivités  
françaises. Ce chiffre  
a doublé en seulement  
10 ans.

**30%**

Les déchets organiques,  
qui pourraient être compostés,  
représentent **30%** du poids  
de nos poubelles.

**125 kg**

Un Français jette  
en moyenne **125 kg**  
d'emballages par an.



**Cniid**

21, rue Alexandre  
Dumas  
75011 Paris  
Tél: 01 55 78 28 60  
Fax: 01 55 78 28 61  
info@cniid.org

#### RÉDUCTION D'IMPÔT

66 % des dons ou cotisations que vous versez au Cniid sont déductibles de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20 % de vos revenus). Un reçu fiscal vous est envoyé au début de l'année suivant le versement.

#### COTISATION RÉDUITE

Le Cniid propose aux étudiants, chômeurs ou allocataires du R.S.A. une cotisation réduite à 12 euros, sur justificatif.

## SOUTENEZ NOTRE ACTION!

Pour préserver notre indépendance, nous avons besoin de votre soutien.

Le Centre national d'information indépendante sur les déchets est une association loi 1901 fondée en 1997. Grâce à ses adhérents et donateurs, le Cniid est indépendant des pouvoirs publics et des industriels, ce qui lui permet de jouer un rôle de contre-pouvoir indispensable dans le monde complexe et opaque de la gestion des déchets.

**La gestion des déchets mérite toute notre attention.**

Gaspillage des ressources  
Risques pour la santé  
et pollution de l'environnement  
Impact sur le changement  
climatique  
Traitement coûteux  
pour la collectivité...



### Aidez-nous à pérenniser nos actions par un soutien régulier

#### J'adhère à l'association par chèque

- adhésion simple 36 euros  
soit 12 euros après réduction fiscale
- adhésion soutien 50 euros  
soit 16,5 euros après réduction fiscale
- adhésion soutien 100 euros  
soit 33 euros après réduction fiscale

Je souhaite recevoir le Cniid-infos (3 numéros par an)

- par la poste  par email

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

Tel.:..... Email:.....

- Je souhaite recevoir la newsletter mensuelle du Cniid

#### J'adhère à l'association par prélèvement automatique

- Autorisation de prélèvement automatique** N°national d'émetteur 435715
- 5 euros/mois (soit 1,7 euros après réduction fiscale)
- 10 euros/mois (soit 3,4 euros après réduction)
- 15 euros/mois (soit 5,1 euros après réduction)
- Montant libre : ..... /mois

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant indiqué ci-dessus.

Nom:.....

Prénom:.....

N° de compte:.....

Date et signature (obligatoire):

Merci de joindre un RIB avec l'adresse de votre établissement bancaire

**Je fais un don ponctuel de ..... euros au Cniid**

dont 66% sont déductibles des impôts



# ► DÉCHETS MAUX ET REMÈDES

## ► UN LOURD BILAN ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

**E**n France, la production moyenne annuelle de déchets d'un foyer était équivalente en 2006 au poids d'une voiture. Cette quantité a doublé en l'espace de 40 ans. Dans le même temps, la toxicité et la complexité des déchets ont elles aussi augmenté, les rendant toujours plus polluants et difficiles à traiter. Aujourd'hui, le constat est clair: la planète est malade de nos déchets, et ses habitants aussi!

### Un gaspillage généralisé de nos ressources naturelles

L'explosion de la production de déchets est à la fois la cause et la conséquence d'un gaspillage des ressources naturelles. Un coup d'œil à notre poubelle suffit à nous en rendre compte: on y trouve papier, plastique, verre, métaux... Et chaque objet jeté n'est que la partie émergée de l'iceberg de déchets que sa production a entraîné: la fabrication d'une seule puce d'ordinateur aura par exemple généré 20 kg de déchets et requis l'utilisation de métaux rares et non renouvelables. Ce « sac à dos écologique » des produits pèse lourd sur l'environnement.

A cette surconsommation globale de ressources s'ajoutent de mauvais choix dans la gestion locale des déchets existants.

### Des traitements polluants

En France, le compostage et le recyclage sont encore très minoritaires dans le traitement des déchets ménagers. Aujourd'hui, 70% du contenu de nos poubelles est encore brûlé en incinérateur ou enfoui en décharge.

C'est ainsi que notre territoire abrite le plus grand parc d'incinérateurs d'Europe (127 usines) et pas moins de 250 décharges en activité. Ces traitements ont des impacts très négatifs sur l'environnement. Les incinérateurs rejettent par leurs fumées de nombreux polluants et une grande quantité de CO<sub>2</sub>. Les déchets enfouis en décharges polluent quant à eux les sols et nappes phréatiques par l'infiltration des « jus de décharges », les lixiviats, dans les sous-sols et dégagent du méthane, un puissant gaz à effet de serre. En plus d'être très polluants, ces modes de traitement dits « d'élimination » ne font que dissimuler les déchets sans résoudre le problème: les déchets accumulés en décharges sont un cadeau empoisonné aux générations futures, tandis que l'incinération produit des résidus toxiques en très grande quantité (plus de 350 kg par tonne incinérée). Ils fonctionnent également comme de véritables « aspirateurs à déchets »: un incinérateur, pour être rentable, doit fonctionner avec une quantité de déchets constante sur au moins 40 ans. Une contrainte qui va à l'encontre des politiques visant à réduire et recycler les déchets.

### Une gestion des déchets coûteuse

Chaque année, la gestion des déchets coûte plus de 7 milliards d'euros aux collectivités françaises... et donc aux citoyens! La facture n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Cette fuite en avant continuera si l'on persiste à utiliser des modes de traitement polluants qui impliquent des technologies de dépollution coûteuses. L'incinération coûte ainsi 164 euros par tonne de déchets brûlés et endette les collectivités sur plusieurs décennies.

## ► POUR EN SORTIR, IL FAUT RÉDUIRE!

**P**our éviter le gaspillage des ressources naturelles et la pollution de notre environnement, une seule solution: réduire la quantité et la toxicité des déchets.

### Trier, recycler, d'accord, mais réduisons d'abord

Pour sortir de l'ère du gaspillage, il faut avant tout éviter tous les déchets inutiles, et ils sont nombreux: produits jetables ou à courte durée de vie, suremballages, prospectus...

Nous pouvons chacun contribuer à réduire la quantité et la toxicité de nos déchets, mais les pouvoirs publics et les industriels doivent aussi s'engager:

- en changeant la conception et les modes de fabrication des produits pour réduire leur empreinte écologique,
- en proposant des biens de qualité, durables et réutilisables,
- en donnant la possibilité aux citoyens d'acheter en vrac ou d'utiliser la consigne.

Il faut ensuite sortir de notre poubelle tous les déchets qui pourraient être réutilisés, recyclés ou compostés, car ils n'ont rien à faire en incinérateur ou en décharge!

**LA POUBELLE ANNUELLE MOYENNE D'UN FRANÇAIS PÈSE 354 KG. L'ESSENTIEL DE SON CONTENU EST COMPOSÉ DE MATIÈRES RECYCLABLES OU COMPOSTABLES.**



## LE PLASTIQUE A ENVAHI LES OCÉANS

Les déchets qui s'échouent sur nos côtes ne sont qu'une partie de toutes les ordures qui polluent les mers et océans. A plusieurs endroits du globe, des « soupes de plastique » dérivent sur plusieurs centaines de milliers de km<sup>2</sup>. Outre les dégâts qu'ils causent directement sur la faune et la flore marine, ces débris de plastiques libèrent dans les océans les substances chimiques toxiques qu'ils contiennent.



## LES PROPOSITIONS DU CNIID

- Redonner sa place au débat démocratique sur les choix de politiques de gestion des déchets.
- Réintroduire des systèmes de consigne sur les emballages.
- Favoriser les produits à longue durée de vie, étendre les garanties des produits et encourager leur réparation.
- Instaurer une fiscalité environnementale contraignante sur les producteurs de biens.

## LE FLÉAU PLANÉTAIRE DES DEEE

Un Français jette chaque année entre 16 et 20 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et cette quantité augmente de 2 à 3% par an. Seuls 30% sont collectés sélectivement pour être recyclés. Le reste est brûlé ou enfoui en décharge, avec des conséquences environnementales aggravées par la présence de composants toxiques dans ces produits. En outre, une partie de ces déchets est exportée vers les pays du Sud, où leur traitement se fait souvent au mépris de la santé des populations.



## ► A RETENIR

POUR SORTIR DE L'ÈRE DU GASPILLAGE, IL FAUT TENDRE VERS « LES TROIS R »:

► **RÉDUIRE** la production de déchets à la source, en quantité et en toxicité.

► **RÉUTILISER** les objets en état ou réparables.

► **RECYCLER** la matière des objets arrivés en fin de vie, et composter les déchets organiques.

PLUS D'INFORMATIONS SUR [www.cniid.org](http://www.cniid.org)